

Compte-rendu Commission extra-municipale Écologie – Démocratie Locale – Économie Sociale et Solidaire

Jeudi 22 octobre 2020

Présents : Véronique Marvy, Franck Girerd, Nadia Salin, Michel Colas, Richard Armanet, Gérard Barbier, Sylvia Bielsa-Allagnat, Elisabeth Combres, Françoise Douaire, Delphine Courtois, Christine Massard, Pierre Courtois, Virginie Montigny, Michèle Genna, Dominique Bonnaire, Gilles Géhant, Christine Jardat, Benoît Bouvier, Frédéric Durieux, Jean-philippe Bayon, Coralie Picot

Excusés : Elisabeth Seigner, Renée Ballet, Agnès Brouquisse, Thomas Moulènes

Début de la réunion : 19h30

- Tour de table

Jean-Philippe Bayon propose que chaque personne se présente.

- Désignation de la secrétaire de séance

Jean-Philippe Bayon demande s'il y a un volontaire pour être secrétaire de séance.
Coralie Picot se propose.

- Explication de la charte, du rôle et du fonctionnement des commissions

Jean-Philippe Bayon présente le fonctionnement des commissions extra-municipales.

La charte des commissions extra-municipales a été envoyée par mail à tous les membres. Il en fait passer un exemplaire papier que chacun doit signer.

Le but des commissions extra-municipales est de dialoguer avec la population, pour qu'elle puisse intervenir, de re-mobiliser les habitants et de les associer sur la durée du mandat.

Elles ne sont pas publiques, mais organisées par la municipalité, et les inscriptions en mairie sont obligatoires. Il ne s'agit pas d'y traiter d'affaires privées. Il est demandé aux membres de participer aux commissions sur la durée, les inscriptions ne sont pas ponctuelles.

Les commissions extra-municipales sont ouvertes aux mineurs – il y a d'ailleurs un membre mineur, Pierre Courtois.

Elles fonctionnent dans deux sens : l'équipe municipale présente des dossiers initiés afin de recueillir des avis, mais la commission extra-municipale peut aussi remonter des projets issus des réunions.

Il est à préciser que les commissions extra-municipales ne sont pas décisionnaires : elles donnent leur avis, puis il y a deux « filtres » : la commission (d'élus) et les exécutifs (conseil d'adjoint).

- Désignation de la présidente de commission

Jean-Philippe Bayon explique que, légalement, les commissions extra-municipales sont présidées par un élu, mais l'équipe municipale a souhaité qu'elles ne soient pas présidées par des adjoints.

Jean-Philippe a proposé la candidature de Coralie Picot à Monsieur le Maire et elle a été acceptée.

Il n'y a pas d'autre candidature parmi les membres élus de la commission extra-municipale, et aucun membre de la commission extra-municipale ne s'oppose à sa désignation ni ne s'abstient.

Coralie Picot est donc élue à l'unanimité présidente de la commission extra-municipale.

- Dossiers de la municipalité en cours et à venir

Jean-Philippe Bayon présente les différents projets en cours ou à venir sur la municipalité.

Il explique que l'équipe a commencé à dérouler certains projets du programme :

- les commissions extra-municipales sont toutes en place.

- des panneaux d'expression libre pour les citoyens et les associations vont être installés prochainement sur la commune. Ils seront libres d'accès.
 - des panneaux vont être installés aux abords des zones récurrentes de déchets sauvages (ceci a été vu avec le policier municipal et les Enfants du Marais), ainsi qu'à côté des zones de containers, pour indiquer les risques encourus lors de dépôts sauvages.
 - le label zéro phyto sur la commune. Les produits phytosanitaires ne sont déjà plus utilisés, mais la commune est suivie pendant un an pour pouvoir obtenir le label d'Etat. La loi tolère encore certains produits comme ceux pour l'entretien des cimetières, mais le label va plus loin que la loi.
 - la municipalité est engagée aussi pour l'éco-label européen concernant les commandes publiques : les produits d'entretien, les écoles (à l'exception de certains produits aujourd'hui nécessaires du fait du covid).
 - Toits photovoltaïques : des études sont en cours pour mettre en place des panneaux photovoltaïques sur des toits, ou des ombrières sur les parkings (par exemple, le parking de la salle polyvalente, ce qui permettrait en plus d'avoir une partie abritée pour les marchés aux puces et autres manifestations à l'extérieur)
 - Mise en place d'une antenne de l'Accorderie des Avenières. C'est un label, or on ne peut pas créer une autre Accorderie à Saint-Chef car la superficie territoriale est insuffisante mais on peut bénéficier de celle des Avenières à partir d'une mutualisation.
 - Une étude a été engagée pour la création d'une Ressourcerie (création d'emplois pour la remise en état de « déchets »).
 - Espace Naturel Sensible
- Jean-Philippe rappelle donc que des discussions sont possibles sur ces différents sujets...ou sur d'autres.

- **Projet de Fête de la Nature**

Véronique Marvy présente son idée de projet de Fête de la Nature.

Il s'agit d'une manifestation nationale et annuelle, chapeauté par une association intitulée « Fête de la Nature » qui labellise des villes et villages. Cette année a eu lieu la 14ème édition. Elle a généralement lieu au printemps mais cette année, elle a été décalée au mois d'octobre.

Cette fête a pour projet de ~~remettre tout le monde~~ rétablir le lien à la nature, de faire connaître et de partager des gestes et des expériences, elle touche tout ce qui se fait dans la nature, ou au contact de la nature.

Elle est régie par une charte, qui impose par exemple la gratuité, et se déroule au contact direct de la nature.

Véronique cite quelques exemples d'activités : découverte des marais, portes-ouvertes de jardins innovants et respectueux, visite de forêts, ateliers pour enfants, conférences, ouverture d'une grainothèque (comme à Faverges de la Tour), exposition sur des photos d'actions vertes menées par des municipalités (zéro phyto dans les cimetières, utilisation de broya pour le paillage...) etc.

Véronique propose donc que Saint-Chef s'investisse pour la prochaine édition, qui devrait avoir lieu en mai prochain.

Richard Armanet demande si c'est bien une fête nationale et si elle est aussi organisée en Isère, et demande comment la communication est faite car on n'en entend pas parler.

Véronique répond qu'il s'agit bien d'une fête nationale, qui est maintenant également organisée en Isère. La communication actuelle se fait sur les réseaux sociaux, et très peu dans les journaux.

Remarque de Dominique Bonnaire : Lo Parvi construit des hôtels à insecte et des bombes de graines.

Véronique rajoute qu'il existe aussi le « Café compost », animation iséroise soutenue par le sictom, qui consiste à organiser des rendez-vous conviviaux, des discussions, des partages de connaissance autour de composts.

Question de Nadia Salin : Cela ne fait-il pas double emploi avec les Rendez-vous aux Jardins ?

Véronique : Non, car pour les Rendez-vous aux Jardins, les jardins ne sont pas forcément zéro phyto, et ne sont pas tous en permaculture.

Elisabeth Combres : Nous pourrions aussi imaginer des projections en plein air.

Pierre Courtois : Comment pourrions-nous faire pour également toucher des gens non « sensibilisés » ? On pourrait par exemple faire participer les écoles ?

Véronique : Oui, c'est vrai, on peut faire plein de choses avec les enfants.

Michel Colas : Les Enfants du Marais ont pour projet de travailler avec les enfants. Le policier municipal propose une installation dans les écoles : mettre une pomme, une canette et une chaussure sous une cloche transparente, pour montrer aux enfants les différentes formes de décomposition de ces objets dans le temps.

Richard Armanet : Tout le monde a des initiatives personnelles, des idées, comment pourrions-nous faire pour les faire connaître et les partager ?

Véronique : C'est justement le principe de la fête : partager nos idées et connaissances. Par exemple, le Bois d'Yvrard à Saint-Chef, où se trouve le parcours de santé, regorge habituellement de salamandres. Peut-être pourrions-nous organiser des découvertes autour des salamandres ? Et il y a sûrement d'autres animaux à découvrir dans ce bois.

Cet été, toute la végétation a été fauchée, du coup, avec la sécheresse, les salamandres semblent être parties. Ne pourrait-on pas laisser aussi des zones « ensauvagées » ?

Concernant la Fête de la Nature, il faudrait en parler dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune, en plus des réseaux sociaux.

Pour intéresser et atteindre les gens, il faudrait faire en sorte qu'ils y trouvent un intérêt personnel, une « plus-value ».

Jean-Philippe précise que si nous avons des idées, il faut les faire remonter à l'équipe municipale. Afin d'avancer sur le sujet de la Fête de la Nature, une prochaine réunion de la Commission extra-municipale Ecologie, démocratie locale et économie sociale et solidaire a été planifiée, à la date du mardi 10 novembre à 18h30.

Compte tenu de la crise sanitaire, les réunions de commissions municipales ou extra-municipales en présentiel sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Cf fin du compte-rendu.

- Labellisation Villes et Villages Fleuris

Jean-Philippe Bayon présente le projet de labellisation Villes et Villages Fleuris. Les services techniques de la commune ont des contraintes concernant les produits phyto-sanitaires. Ils proposent, afin de valoriser leur travail :

- de mettre en place des jachères fleuries autour du collège et de l'école primaire des Mômes au printemps

- de constituer un dossier pour le label Villes et Villages Fleuris, mais comme c'est un travail administratif, ils demandent de l'aide de la commission extra-municipale pour le faire.

Coralie Picot explique que pour obtenir le label, c'est a priori un concours gratuit. Il faut envoyer une candidature au département, qui va sélectionner, à l'aide d'un jury, les communes susceptibles d'obtenir le label. Les candidatures sélectionnées seront ensuite envoyées à un jury régional, qui octroie (ou non) une fleur.

Le label se base sur l'enfleurissement de la commune, mais aussi sur les efforts pour améliorer le cadre de vie (propreté, environnement, embellissement, maîtrise des publicités...).

Le fait d'avoir le label va donc au-delà des fleurs, il s'agit d'un ensemble, d'un mode de vie de la commune. Le label sera donc valorisant pour les services techniques, mais aussi une base pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) propose à ses adhérents un accompagnement pour la préparation au concours du label. L'adhésion coûterait, pour une commune de la taille de Saint-Chef, à peu près 200€.

L'adhésion au CNVVF (Conseil National des Villes et Villages Fleuris) coûte à peu près 225€. Il faut se renseigner davantage sur ces adhésions, savoir si elles sont obligatoires.

Véronique Marvy : il serait bien d'arrêter les broyages systématiques sur les bords de chemins et de routes car c'est une zone de reproduction des papillons de nuit, mais est-ce que cela rentre en compte pour le label ?

- A Saint-Savin, au Rivier, la commune a travaillé avec les propriétaires, pour financer des plantations de haies. Aujourd'hui, des gens viennent ramasser des noisettes etc, c'est une bonne initiative.

Virginie Montigny : au PLU, il est écrit que les haies doivent être diversifiées, mais est-ce vraiment respecté par les habitants ? Ne faudrait-il pas faire une communication ?

Jean-Philippe Bayon : il faudrait constituer un petit groupe de 3-4 volontaires pour travailler sur le dossier du label.

Virginie Montigny se porte volontaire, ainsi que Coralie Picot.

Coralie Picot va contacter les services techniques de Saint-Chef, pour les rencontrer et discuter avec eux du dossier.

- Questions - discussion

- Question de Michel Genna : Qu'en est-il de l'extinction des lumières au cœur des nuits ? D'autant plus en période de couvre-feu, il n'y a vraiment personne dans les rues...

Jean-Philippe Bayon répond qu'il souhaite mettre le sujet à l'ordre du jour, mais il attend que la question du distributeur automatique soit réglée : peut-on tout éteindre si on a un distributeur de billets ? Il faudra peut-être laisser des lampadaires allumés auprès du distributeur.

Mais d'après les forces de l'ordre, il y a moins de risques de cambriolages quand tous les éclairages sont éteints.

Les lumières LED permettent également de réguler la luminosité.

- D'autres communes éteignent déjà l'éclairage au cœur des nuits (Montcarra, Saint-Savin, Vignieu...), il ne reste plus que Saint-Chef !

- Question de Gérard Barbier : Y a-t-il des projets d'isolation pour les bâtiments publics ?

Jean-Philippe Bayon : La Maison des Associations à Arcisse est une passoire thermique, ce sera le premier bâtiment à être fait.

Les diagnostics existent mais il faut des financements, les isolations seront donc faites petit à petit, sur le mandat, de manière à ne pas augmenter le taux des impôts.

Pour les nouveaux bâtiments, il faut négocier pour qu'ils soient passifs. Pour le prochain contrat d'électricité, on vise une énergie électrique 100 % renouvelable. Il y a également une étude pour couvrir une partie du parking de la salle polyvalente avec du photovoltaïque.

- Sylvia Bielsa-Allagnat : Est-ce que Saint-Chef fait toujours partie du club pour le concours éco-quartier ? Il y a peut-être des idées à prendre.

- Françoise Douaire : dans l'enquête faite par l'équipe municipale auprès des jeunes sur leurs besoins et leurs attentes, la question des déplacements doux entre les hameaux est souvent ressortie, en particulier l'idée d'un réseau organisé de sentiers reliant les hameaux de St-Chef. On pourrait se saisir de cette question.

Sylvia Bielsa-Allagnat : La CCBD a décidé de travailler sur ce sujet et une enquête a été faite.

Jean-Philippe Bayon : la municipalité est en train de voir pour acquérir des parcelles entre Arcisse et les Mômes. Le projet sera ensuite d'aller jusqu'au Rondeau, car la CCBD a pour projet la liaison avec la Voie Verte. Il aura aussi une réunion avec le département.

La CAPI a pour projet la déviation des Tuches, et la requalification de l'ancienne route en déplacements doux.

On peut aussi prendre contact avec les Papis marcheurs, pour voir le réseau des chemins existants. Les chemins sont parfois entretenus par des volontaires comme celui qui existe le long de la Bourbre.

Jean-Philippe : à propos de la voie verte, il faut aussi se poser la question de sa « nature ». On peut commencer par le chemin entre Arcisse et Saint-Chef et discuter d'un projet interne, pédestre et cyclable, associé à la vie agricole, non goudronné.

Fin de la réunion à 21h45.

~~Prochaine réunion : mardi 10 novembre à 18h30~~

Compte tenu de la crise sanitaire, les réunions de commissions municipales ou extra-municipales en présentiel sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

La municipalité va commander un outil complet et sécurisé afin de pouvoir organiser des réunions virtuelles.

La prochaine commission extra-municipale est donc décalée, nous vous tiendrons au courant quand nous serons prêts pour l'organiser.

Merci de votre compréhension.